

Lyon interroge l'avenir du parc de la Tête d'Or

Entre réchauffement climatique et sur-fréquentation, le grand parc urbain lyonnais fait face à plusieurs enjeux auxquels il convient d'apporter des réponses équilibrées.

La Ville de Lyon recherche un AMO pour réviser la charte du parc élaborée en 1997.

Créé en 1856, le parc de la Tête d'or est l'un des plus grands parcs urbains de France, et également l'un des plus connus. Cet espace de plus d'une centaine d'hectares (dont 16 ha pour son lac artificiel) est aujourd'hui fréquenté par plus de 7 millions de visiteurs chaque année. Dessiné par les frères Denis et Eugène Bühler, paysagistes notoires du XIXe siècle (à l'origine du Parc bordelais, du parc du Thabor à Rennes ou encore du parc de La Briantais à Saint-Malo), il accueille depuis son ouverture le jardin zoologique et le jardin botanique de Lyon. Le parc a continué de faire l'objet d'aménagements tout au long de son histoire, accueillant tour à tour des grandes serres, un vélodrome, des chalets, de nouvelles roseraies... Aujourd'hui, la Tête d'Or constitue un espace public majeur, avec un intérêt patrimonial largement reconnu, ainsi qu'un poumon vert crucial pour la ville, avec plus de 7 600 arbres, mais aussi un grand pôle de sports et loisirs.

La Ville de Lyon s'interroge aujourd'hui sur l'avenir du parc, en tant qu'unique propriétaire et gestionnaire du site. La mairie avait engagé des réflexions prospectives dès les années 1990 pour encadrer les aménagements à venir sur le parc et assurer sa conservation. C'est ainsi qu'une charte du parc a été élaborée en 1997, avec plusieurs annexes dont un cahier de prescriptions architecturales et d'intégration paysagère, ou encore un schéma directeur spécifique pour le jardin zoologique. Ces documents doivent désormais faire l'objet d'une mise à jour, en écho aux évolutions contextuelles et aux nouveaux défis auxquels la Tête d'or doit faire face. Deux enjeux semblent particulièrement saillants à ce stade : l'anticipation et l'adaptation au réchauffement climatique, d'une part, et la gestion des usages dans un contexte de surfréquentation, d'autre part.

S'inscrire dans l'héritage des frères Bühler

Le parc a fait l'objet de nombreuses études depuis l'élaboration de la charte. Le patrimoine végétal et paysager a spécifiquement été étudié par la paysagiste Françoise Phiquepal dans le cadre d'une étude qui lui a été confiée en 2001. Il s'agissait notamment de caractériser les intentions originelles des frères Bühler (scènes et ambiances paysagères, perspectives...) pour enrichir le diagnostic du patrimoine arboré et établir un plan de gestion de celui-ci. La nouvelle charte du parc, tout comme le nouveau plan de gestion du patrimoine arboré, nécessiteront d'intégrer

cette étude pour apprécier l'état de conservation au regard des intentions initiales qu'elle a révélées. L'étude devra également être complétée sur les secteurs du parc qu'elle a peu pris en compte, comme les abords des bâtiments et les lisières des sites de collection (roseraies/jardins botanique et zoologique).

La Ville recherche actuellement un AMO pour établir le nouveau schéma directeur du parc. Il s'agira donc, pour les titulaires, d'élaborer la nouvelle charte du parc, après avoir dressé un diagnostic et tiré un bilan de celle de 1997. L'équipe pourrait également être sollicitée pour actualiser une des annexes de la charte, à savoir le cahier de prescriptions architecturales et d'intégration paysagère, tandis que le schéma directeur du jardin zoologique reste exclu de la mission. Ensuite, les prestataires devront élaborer un nouveau plan de gestion du patrimoine végétal et arboré, en établissant une palette végétale et un catalogue d'essences adaptés à la fois au réchauffement climatique et aux enjeux paysagers du parc.

Encadrer les futures autorisations d'urbanisme

Le troisième grand volet de la mission confiée par la Ville consistera à proposer un plan d'actions que la mairie pourrait mettre en œuvre d'ici la fin du mandat ou à moyen terme. La rénovation du mobilier urbain, les aménagements sportifs, ou encore la pérennisation des aménagements pour les secteurs accueillant des grands événements comptent parmi les besoins déjà identifiés. Enfin, l'équipe concevra un document pour encadrer toutes les autorisations d'urbanisme à venir au sein du parc. Ce document socle permettra d'inscrire les demandes dans la charte ou dans le plan d'actions, afin de faciliter leur instruction.

Dans l'ensemble, la mission vise à faire émerger une feuille de route pour préserver la qualité patrimoniale et paysagère du parc, et assurer sa gestion quotidienne au regard des nouveaux enjeux et nouvelles contraintes (issues notamment de la labellisation "jardin remarquable" et du label "éco-jardin" obtenu en 2020). Les orientations devront répondre à la fois aux souhaits des élus, aux usages plébiscités par le public (une enquête d'usage est en cours de finalisation) et aux exigences de l'État en matière de protection du patrimoine.

La transition écologique, pierre angulaire de différents projets sur le secteur

Ce nouveau schéma directeur pour le parc de la Tête d'Or s'inscrit dans une dynamique de projets sur le secteur. Tout d'abord, au cœur du site et au bord du lac, le Chalet du parc fait l'objet d'une reconversion. Construit dans les années 1960, ce bâtiment de 1 700 m² a longtemps été exploité en tant que restaurant et lieu de réception avant d'être désaffecté en 2013. La Ville y a ainsi lancé un appel à projets en avril dernier, en vue d'en faire un lieu dédié à la transition écologique. Elle vient d'ailleurs d'en désigner les lauréats, avec le groupement piloté par Youse

Par ailleurs, sur les berges du Rhône, la commune limitrophe de Villeurbanne est en pleine réflexion sur l'évolution du parc de la Feyssine. Cet

espace de 45 hectares, qui s'étend en partie sur des terrains ayant longtemps accueilli un bidonville, a été inauguré en 2002. Il constitue une forme de prolongement de la Tête d'Or, avec un caractère naturel plus marqué. Néanmoins, sa fréquentation est elle aussi en forte hausse, et la sauvegarde de ses boisements constitue un enjeu important. C'est pourquoi la mairie de Villeurbanne a voulu s'accompagner d'un AMO pour augurer un avenir équilibré entre préservation de la biodiversité et intégration des nouveaux usages

Date limite de candidature : 9 décembre 2022

Accéder à la consultation



<https://www.cadredeville.com/announces/2022/11/15/lyon-tete-dor-vue-aerienne.jpg/@images/69834277-7daa-41ea-80e8-a6141cb63e65.jpeg>

